Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260921-20260921_098-DE
Reçu le 02/10/2026

2026 - 098 Séance du Conseil Municipal du lundi 21 septembre 2026
Service : Secrétariat général et coopération intercommunale
Référence : GS/DS

Objet : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – REVISION DES CREDITS DE PAIEMENTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – APPROBATION

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle Condorcet, place Charles de Gaulle, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Axel Casenave, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18.

Étaient présents : Axel CASENAVE, Adèle IGNACIO, François LIARD, Aurélia CHAILLOUX, Stacy KERHERVÉ, Etienne VINCENT, Paul-Jean STRAEBLER, Claudette AUFFRAY, Virginie FAUCHEUX, Frédéric LIGEOUR, Lucas JUPPIN, Pierre BOULVERT, Enora PRAUD, Inès CHARLES, Patrice MALDONADO, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Farid OULAMI, Laëticia BAR, Julien PELTAIS, Anne-Laure BOCHÉ, Yvan VALLÉE, Ludivine BEN BELLAL, Gilles PHILIPPEAU, Catherine RADIGOIS, Olivier MAGRÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :
Jean-Christophe PARMANTIER à Axel CASENAVE
Mélanie RADIGOIS à Aurélia CHAILLOUX
Guillaume RADIGOIS à Claudette AUFFRAY
Dominique PERLADE à Etienne VINCENT
Catherine BRUAND à Adèle IGNACIO
Julien LE TALLEC à Pierre BOULVERT
Arnaud ESCANDE à Frédéric LIGEOUR
Lydie CHAUVIÈRE à Paul-Jean STRAEBLER
Anne PLOT à Virginie FAUCHEUX

Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de conseillers effectivement présents : 26
Secrétaire : Claudette AUFFRAY

Rapporteur : Monsieur le Maire

EXPOSE

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Ces dépenses et recettes concernent principalement l'installation d'un terrain de beach-volley estival, pour un montant de 23 000 euros en fonctionnement et de 40 000 euros en investissement et le lancement d'un audit sur les ressources humaines et les finances de la collectivité pour un montant prévisionnel estimé à 25 000 euros en fonctionnement.

Par ailleurs, au regard de l'avancement des plusieurs projets d'investissement, il convient d'actualiser le phasage des crédits de paiement (CP), sans augmentation du montant total des autorisations de programme (AP). La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements, donnée à titre indicative, est précisée dans les conditions ci-dessous :

	AP 2024-1 : Réaménagement des locaux des services					
Exercice	2024	2025	BP 2026	BS 2026	Ultérieurs	Total

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260921-20260921_098-DE
Reçu le 02/10/2026

Crédits de paiement	71 881,43 €	478 447,14 €	605 000 €	100 000 €	44 671,43 €	1 300 000 €

	AP 2024-5 : Acquisition de véhicules					
Exercice	2024	2025	BP 2026	BS 2026	Ultérieurs	Total
Crédits de paiement	125 850,37 €	431 703,47 €	333 000 €	-100 000 €	209 446,16 €	1 000 000 €

	AP 2025-2 Travaux d'aménagement extérieurs du Centre Technique Municipal				
Exercice	2025	BP 2026	BS 2026	Ultérieurs	Total
Crédit de paiement	0 €	1 200 000 €	- 700 000 €	1 200 000 €	1 700 000 €

Enfin, il est a noté une nouvelle dépense d'investissement concernant la remise à niveau des infrastructures des systèmes d'information pour un montant de 600 000 €. Cette nouvelle dépense s'équilibre grâce au rephasage vu ci-dessus des crédits de paiement sur l'exercice 2027.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2026-XXXX et n°2026-XXXX du 21 septembre 2026 approuvant les résultats du compte financier unique et procédant à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-001 du 09 février 2026, approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Vu l'état des restes à réaliser annexé au compte financier unique ;

Vu l'avis de la Commission Ressources et Affaires Générales du 10 septembre 2026 ;

Vu la maquette budgétaire ci-annexée ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter le budget supplémentaire, tel que détaillé ci-dessous :
  - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
002 - Résultat de fonctionnement reporté		724 245,73 €	724 245,73 €
Total des recettes de fonctionnement	**0,00 €**	**724 245,73 €**	**724 245,73 €**

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260921-20260921_098-DE
Reçu le 02/10/2026

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
023 - Virement à la section d'investissement		626 245,73 €	626 245,73 €
011 - Charges à caractère général	48 000,00 €		48 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert		50 000,00 €	50 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	**48 000,00 €**	**676 245,73 €**	**724 245,73 €**

- Recettes d'investissement

Chapitre	Restes à réaliser 2025 recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 – Virement de la section de fonctionnement			626 245,73 €	626 245,73 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		1 726 887,27 €		1 726 887,27 €
13 – Subventions d'investissement	495 246,00 €			495 246,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés		- 481 245,73 €		- 481 245,73 €
040 – Opérations patrimoniales			50 000,00 €	50 000,00 €
Total des recettes d'investissement	**495 246,00 €**	**1 245 641,54 €**	**676 245,73 €**	**2 417 133,27 €**

- Dépenses d'investissement

Chapitre	Restes à réaliser 2025 dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
001 – Solde d'investissement reporté			1 029 333,30 €	1 029 333,30 €
20 – Immobilisations incorporelles	203 722,27 €	60 000,00 €		263 722,27 €
204 – Subventions d'équipement versées	3 600,00 €			3 600,00 €
21 – Immobilisations corporelles	511 185,97 €	0,00 €		511 185,97 €
23 – Immobilisations en cours	474 291,73 €	135 000,00 €		609 291,73 €
Total des dépenses d'investissement	**1 192 799,97 €**	**195 000,00 €**	**1 029 333,30 €**	**2 417 133,27 €**

- approuver la révision des crédits de paiement 2026 des autorisations de programme votée dans le cadre des opérations suivantes :
  - Réaménagement des locaux des services, à hauteur de 100 000 €
  - Acquisition de véhicules, à hauteur de moins 100 000 €
  - Travaux d'aménagement extérieurs du CTM, à hauteur de moins 700 000 €

- autoriser Monsieur le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260921-20260921_098-DE
Reçu le 02/10/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du rapporteur par :

- **24 voix pour,**
- **6 voix contre de Monsieur Ludovic JOYEUX, Madame Clotilde ROUGEOT, Monsieur Farid OULAMI, Madame Laëticia BAR, Monsieur Julien PELTAIS, Madame Anne-Laure BOCHÉ,**
- **5 abstentions de Monsieur Olivier MAGRÉ, Monsieur Yvan VALLÉE, Madame Ludivine BEN BELLAL, Monsieur Gilles PHILIPPEAU, Madame Catherine RADIGOIS.**

À Couëron, le 21 septembre 2026

Claudette Auffray
La secrétaire de séance

Axel Casenave
Maire

MAIRIE DE COUERON
LOIRE-ATLANTIQUE

Le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.